

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

à l'intérieur

PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE auditions | manifestations | spectacles | événements

- L'accès à toutes les manifestations publiques est soumis à l'obligation de présenter un Certificat COVID (Certificat COVID + pièce d'identité), dès l'âge de 16 ans.
- Le port du **masque est obligatoire dès 12 ans** dès l'entrée dans le bâtiment et pour toute la durée de la manifestation pour le public. Les musiciens-acteurs en sont dispensés.
- Les salles peuvent accueillir un public jusqu'à **2/3 de leur jauge**.
- Du savon ou **gel hydro alcoolique** sont mis à disposition.
- Le public est obligatoirement assis durant toute la durée de la manifestation et une place doit être libre entre chaque groupe de personnes (1.5 m si possible).
- L'enseignant·e concerné·e ou un membre du staff administratif est responsable de veiller au respect des règles sanitaires lors de la manifestation.
- A la fin de la manifestation, la consommation de boissons ou nourriture n'est pas autorisée. Les personnes sont autorisées à échanger à l'extérieur.
- Les surfaces et les objets sont nettoyés après leur utilisation et **les locaux sont aérés**.

Capacité des salles d'audition et de concert

Salle d'audition Vevey : 30 personnes dans le public

Auditorium Montreux : 40 personnes dans le public

Salle de concert Villeneuve : 80 personnes dans le public

Merci pour votre collaboration et responsabilité face à ces mesures !